

## Avis public



### **PROMULGATION** **RÈGLEMENT RCA15 17247**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 22 juin 2015 est réputé conforme au plan d'urbanisme et est entré en vigueur le 2 septembre 2015 :

RÈGLEMENT RCA15 17247 : *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et le Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281)*

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 16 septembre 2015.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate